



### Message flash Tavelure



Très faibles averses enregistrées, apparition d'un risque localement  
Stocks d'ascospores projetables conséquents sur la plupart des secteurs

#### Tavelure

De très faibles averses ont été enregistrées en fin de journée d'hier et cette nuit sur plusieurs secteurs de la région. Seul la Flandre Maritime est concernée par un risque léger.

Sur les autres secteurs, les stocks d'ascospores projetables s'accumulent allant jusque **23%** à ce jour. Les prochains épisodes pluvieux permettront la libération de ces stocks importants.

Les quantités d'eau enregistrées durant les dernières périodes de contaminations sont de 0,2 mm à **1,5 mm** pour une moyenne régionale de **0,68 mm**.

Les stocks projetables sont à ce jour, de **7,96 %** en moyenne, variant selon les secteurs de 2,92 % à **23,39 %**.

Au cours des dernières périodes de contaminations, les taux de projections s'échelonnent de 7,99 % à **11,85 %** pour une moyenne de **10,39 %**.

Les tableaux en pages suivantes vous résumant les situations actualisées et prévisionnelles en fonction des secteurs géographiques (données issues de la modélisation et des réseaux agrométéorologiques).

#### Les prévisions,

Les conditions météorologiques, selon Météo France, devraient passer à l'orage dès la fin de journée.

Des risques d'orages sont également attendus dans les jours à venir, ils seront accompagnés de faibles pluies.

La maturation des ascospores devrait, selon le modèle, connaître une baisse significative dans les prochains jours en lien à la baisse annoncée des températures. De ce fait, des 4% en moyenne d'ascospores matures par jour, le taux diminuera à 2-3% par jour à partir de la fin de semaine.

Zones géographiques	Début de période	Fin de période	Risque associé pour le moment	% d'ascospores projetées		Stock d'ascospores projetables pour le moment	Précipitations associées à cette période pour le moment en mm
				associées à cette période pour le moment	depuis début contaminations primaires selon la modélisation de ce jour		
Flandre Maritime (59)	08-mai	09-mai	Léger	11,33	23,02	3,39	0,5
	17 h	6 h					
Flandre Intérieure (59-)					13,54	23,39	
Lille Sud (59)	08-mai	08-mai	Nul	7,99	20,71	2,92	1,5
	14 h	15 h					
	09-mai	09-mai	Nul				
	2 h	2 h					0,5
Montreuillois (62)					11,48	7,95	
La Bassée (59)					11,77	13,67	
Hainaut (59)					13,13	12,41	
Abbevillois (80-62)					10,58	5,02	
Arrageois (62)					10,46	7,91	
Cambrais (59)	09-mai	09-mai	Nul	11,85	25,73	4,66	0,2
	1 h	1 h					
Avesnois (59)					12,49	12,42	
Amiénois (80)					9,73	4,09	
Thiérache (59-02)					10,85	6,90	
Pays de Bray (80-60)					10,42	4,42	
Neslois (80-60-02)					11,19	5,99	
St Quentinnois (02)					10,73	7,05	
Laonnois (02)					11,03	6,78	
Montdidérien (80-60)					10,38	4,80	
Beauvaisis (60)					10,57	6,58	
Soissonnais (60-02)					11,32	8,46	
Senlisien (60)					11,03	6,22	
Omois (02)					12,15	12,10	

dna : données non accessibles, problème technique / dne : données non évaluables

\* : données obtenues par triangulation

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires des réseaux Nord-Pas de Calais-Picardie : producteurs, FREDON Nord Pas-de-Calais, FREDON Picardie. Rédacteur et animateur régional du bulletin : Ludovic Tournant FREDON Nord-Pas de Calais Tél. : 03 21 08 88 77 - ludovic.tournant@fredon-npdc.com, co-animateur Picardie des filières pommes et poires : François Hanquart FREDON Picardie. Directeur de la publication : Christophe BUISSET – Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Nord Pas-de-Calais Picardie. Publication gratuite, disponible sur les sites Internet <http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr>, [www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr) et [www.chambres-agriculture-picardie.fr](http://www.chambres-agriculture-picardie.fr). Coordination et renseignements : Samuel Bueche - Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais (Tél : 03 21 60 57 60 - e-mail : samuel.bueche@agriculture-npdc.fr), Jean-Pierre PARDOUX- Chambre d'Agriculture de Picardie – (Tél : 03 22 93 51 20 – e-mail : JP.PARDOUX@somme.chambagri.fr) Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.